

## Burundi : La Fonction publique marquée par de "nombreuses disparités salariales"

PANA, 09 juillet 2019 Bujumbura, Burundi - Le diagnostic effectué, en matière de rémunération des fonctionnaires et agents civils de l'Etat, montre qu'elle comporte « de nombreuses disparités » causées, entre autres, par « une multiplicité de primes et indemnités octroyées de façon catégorielle et qui ne sont pas souvent conformes à celles prévues par le Statut des fonctionnaires », a-t-on appris, mardi, d'un communiqué du gouvernement burundais.

Au Burundi, l'article 112 du Code du travail prévoit une durée du travail de 8 heures par jour et de 48 heures par semaine dans un pays où le salaire minimum du plus petit agent de la fonction publique est calculé sur une base journalière de 160 Francs burundais (un dollar américain=1.831 francs burundais) dans les centres urbains, soit 4.800 Francs burundais par mois, et de 105 Francs burundais dans les milieux ruraux, soit 3.150 Francs burundais par mois. Ces disparités transparaissent encore « à travers les avantages indiciels accordés à certaines catégories de fonctionnaires dès le recrutement », relève la même source. Le cas des administrations personnalisées de l'Etat qui, « au nom de leur autonomie », sont libres de fixer les rémunérations de leurs agents, est un autre cas d'injustice dans la fonction publique burundaise que pointe le communiqué. Cette situation a eu pour conséquence de créer « des frustrations pour certaines catégories de fonctionnaires qui ont conduit à des revendications répétitives pour réclamer une harmonisation des salaires », poursuit la même source. Face à cette situation, « une solution provisoire a été trouvée avec la création d'une indemnisation d'ajustement salariale, en 2016, pour un budget global de 20 milliards de francs burundais (10,9 millions de dollars américains) par an, pour une période de quatre ans, rappelle le communiqué. Le gouvernement burundais se donne l'ambition de 2020 pour avoir fixé « une politique salariale établissant les bases d'une rémunération équitable et durable en vue de résoudre définitivement la question ». Le souci est, « d'acquiescer à la reconstruction d'un système équitable et dynamique pour la rémunération des fonctionnaires et, d'autre part, d'adopter des formes d'engagement ». La nouvelle approche reposera sur « la politique de gestion des performances dans le secteur public », adoptée par le gouvernement en 2014, ainsi que sur « la classification des emplois, des fonctions et des métiers dans l'administration publique », prévue par le Programme national de réforme de l'administration », conclut le communiqué.